



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES ENTREPRISES DE GARDIENNAGE ASBL

BEROEPSVERENIGING
VAN BEWAKINGSONDERNEMINGEN VZW

Communiqué de presse

Le gardiennage privé : un service de sécurité essentiel et incontournable

L'Association Professionnelle des Entreprises de Gardiennage dresse le bilan des deux dernières années d'activités

Wemmel, le 15 juin 2006 – A l'heure où la sécurité des personnes et des biens est identifiée plus que jamais comme une priorité, tant par les citoyens que les pouvoirs-publics, les entreprises de gardiennage privé et la panoplie de leurs activités doivent être encore mieux connues, reconnues et entendues. Afin de remédier à cette lacune et défendre davantage les intérêts des entreprises de gardiennage, l'APEG publie un rapport d'activités pour les années 2004 et 2005. Parmi les grandes tendances identifiées on note une croissance de 5,1% du chiffre d'affaires, soit 513 millions d'euros pour 2005. Edité sur Cd-rom, ce rapport d'activités donne accès à une multitude d'autres résultats chiffrés mais aussi à des informations factuelles nécessaires pour comprendre les obligations auxquelles est confronté le secteur du gardiennage, mais aussi quelle est la situation actuelle, quels sont les dossiers chaud (transfert de certaines compétences non-fondamentales de la police, transport de valeurs, faux statuts et concurrence déloyale) et enfin quelles sont les évolutions ainsi que les opportunités qui se présentent.

Les activités de sécurité sont primordiales pour l'économie d'un pays et l'harmonie de la vie en société. Il va de soi que lorsque cette sécurité est fournie pas des entreprises de gardiennage, des garanties fondamentales de qualité, de sérieux et de professionnalisme sont primordiales. C'est pourquoi il est indispensable qu'une organisation professionnelle représentative défende et exprime la voix des entreprises de gardiennage en Belgique.

L'APEG remplit aujourd'hui ce rôle fondamental. Elle est devenue un partenaire incontournable dans la discussion large relative à la sécurité en général, et la sécurité privée en particulier. Elle exprime la voix de ses membres, défend l'éthique du métier, garantit la qualité des services et des collaborateurs et consolide sa place comme acteur important et constructif dans les débats actuels (transfert de tâches de police, création de l'emploi, européanisation du secteur).

Pour atteindre ces objectifs stratégiques et renforcer davantage la force de leur association, les membres de l'APEG livrent d'énormes efforts en matière d'emploi, de formation professionnelle, de développement de carrière, d'augmentation de la qualité des services et de garanties d'intégrité.

Coup d'œil sur les résultats financiers et l'évolution des activités de gardiennage¹

Pour une bonne compréhension des chiffres qui vont suivre, il importe de se rappeler que les membres de l'APEG réalisent plus de 90% du chiffre d'affaire global du secteur du gardiennage et que leur personnel compte pour 93% du total du personnel agréé.

Alors que les membres de l'APEG avaient réalisé un chiffre d'affaires de 510 millions d'euros en 2003, le montant a atteint 488 millions d'euros en 2004. Toutefois, grâce à une croissance de 5,1% par rapport à 2004, le chiffre d'affaires cumulé pour 2005 a de nouveau augmenté jusqu'à 513 millions €.

L'analyse du chiffre d'affaires par activité a démontré que la plus grande partie du chiffre d'affaires (81% en 2004 et 82% en 2005) a été générée par la surveillance et la protection des biens mobiliers ou immobiliers.

Les résultats liés à l'activité de la surveillance et le contrôle de personnes dans le cadre du maintien de la sécurité dans des lieux accessibles ou non au public (une activité élargie que le secteur du gardiennage peut exercer légalement depuis 2004) ont augmentés en 2005 de 13,6% en comparaison avec 2004.

Le chiffre d'affaires généré par le transport de valeurs qui représentait 15% du total des activités en 2004 est passé à 14% en 2005.

L'APEG est satisfaite de l'évolution de l'activité liée aux constatations matérielles sur le domaine public car il s'agit d'une nouvelle responsabilité acquise depuis 2004 seulement. En 2005 cette activité atteint 0,44% du chiffre d'affaires, mais le fait marquant est le bond de 22,4% qu'elle a réalisé par rapport à 2004. Cette tendance illustre parfaitement que le secteur est prêt à reprendre une série des activités de police qui ne constituent pas des tâches essentielles des services de police.

Au sein des activités de surveillance et de contrôle des personnes dans le cadre du maintien de la sécurité dans les lieux accessibles ou non au public, c'est l'inspection de magasins qui est la plus importante, suivi de près par le gardiennage lors d'événements (43%).

L'avenir : devenir un partenaire des pouvoirs publics

Parmi ces priorités, l'APEG entend bien consolider son statut d'expert incontournable en matière de services de sécurité privée. Grâce aux multiples investissements réalisés par ses membres, qui permettent d'atteindre un haut niveau de professionnalisme et une grande qualité des services prestés, l'APEG conforte son statut de partenaire équilibré et à part entière pour les pouvoirs publics.

Un transfert des tâches de la police ?

Les membres de l'APEG sont ouverts à élargir leurs champs d'activités et leurs responsabilités. Les activités qui ne constituent pas les tâches-clés de la police représentent d'ailleurs une opportunité énorme pour le secteur du gardiennage. De plus en plus, le débat concernant les tâches-clés de la police et du maintien de l'ordre public est tenu sur la scène publique. Et dans la majeure partie des cas, la Belgique arrive à la conclusion que la police ne peut et ne doit plus répondre seule de la garantie de la sécurité de chaque citoyen. Dans cette optique, le secteur du gardiennage peut offrir une réponse et doit jouer un rôle constructif dans le débat. Selon l'APEG, le débat public doit être tenu de manière adéquate et sur base d'informations correctes. A cet effet, les entreprises de gardiennage souhaitent corriger certains malentendus :

- Les entreprises de gardiennage ne peuvent pas elles-mêmes décider des tâches et missions qu'elles exécutent.
- Les tâches dites « clés » de la police doivent être identifiées.
- Avant de d'étendre les tâches futures du secteur du gardiennage, l'APEG encourage les autorités à rétablir l'ordre dans la prolifération des actuels « faux statuts ».

¹ Les chiffres-clés sont synthétisés dans la feuille « faits et chiffres » ci-annexée. Les résultats complets sont disponibles sur le Cd-rom du rapport d'activités 2004 et 2005 de l'APEG.

L'APEG a identifié des convergences possibles dans la sécurité privée. Selon celle-ci, la création d'un forum faïtier neutre pourrait apporter de nombreux avantages dans la défense des intérêts communs de tous les acteurs de la sécurité privée. Toujours selon l'APEG, cette organisation fédératrice pourrait également faire office d'interlocuteur avec l'autorité de tutelle (Service Public Fédéral Intérieur), avec les instances européennes ou encore avec d'autres fédérations ou associations.

Enfin, l'APEG a constaté que le facteur humain, toujours au centre des activités de gardiennage, est de plus en plus soutenu dans son action par des moyens technologiques. Cette tendance modifie la donne du marché, demande une évolution du profil ou une formation des agents de gardiennage déployés sur le terrain. Sans équivoque, le marché est demandeur de solutions combinant le gardiennage physique et des applications digitales et les membres de l'APEG n'ont pas d'autre choix que se conformer aux attentes de leurs clients. C'est sans difficulté que les entreprises de gardiennage répondent à cette demande soit par le développement interne d'une capacité dans ce domaine, soit par le biais de sociétés sœur ou de partenaires stratégiques.

Pour plus d'informations:

Hilde De Clerck
Secrétaire général – APEG
GSM : 0477/52 36 43

Ou

Leads United
Relations médias
Renaud Dechamps
Tél : 03/466 01 88

A propos de l'APEG

Créée en 1972, l'Association professionnelle des entreprises de gardiennage (APEG) est l'organisation patronale belge du secteur privé du gardiennage. Elle a pour but de défendre les intérêts de ses membres, de leur fournir des conseils et des informations et de se faire leur porte-parole. L'APEG se profile comme représentant professionnel du secteur du gardiennage et entend également assumer cette fonction à terme pour l'ensemble de la sécurité privée.